

## UNOFFICIAL TRANSLATION

This document has been translated from its original language using DeepL Pro (AI translation technology) in order to make more content available to HIV Justice Academy users. We acknowledge the limitations of machine translation and do not guarantee the accuracy of the translated version.

No copyright infringement is intended. If you are the copyright holder of this document and have any concerns, please contact [academy@hivjustice.net](mailto:academy@hivjustice.net).

## TRADUCTION NON OFFICIELLE

Ce document a été traduit de sa langue d'origine à l'aide de DeepL Pro (une technologie de traduction en ligne basée sur l'intelligence artificielle) pour offrir aux utilisateurs de HIV Justice Academy une plus grande sélection de ressources. Nous sommes conscients des limites de la traduction automatique et ne garantissons donc pas l'exactitude de la traduction.

Aucune violation des droits d'auteur n'est intentionnelle. Si vous êtes le détenteur des droits d'auteur associés à ce document et que sa traduction vous préoccupe, veuillez contacter [academy@hivjustice.net](mailto:academy@hivjustice.net).

## TRADUCCIÓN NO OFICIAL

Este documento fue traducido de su idioma original usando DeepL Pro (una aplicación web basada en inteligencia artificial) a fin de facilitar la lectura del contenido para los usuarios de la HIV Justice Academy. Reconocemos las limitaciones de las traducciones realizadas a través de este tipo de tecnología y no podemos garantizar la precisión de la versión traducida.

No se pretende infringir los derechos de autor. Si usted es el titular de los derechos de autor de este documento y tiene alguna duda, pónganse en contacto con [academy@hivjustice.net](mailto:academy@hivjustice.net).

## НЕОФИЦИАЛЬНЫЙ ПЕРЕВОД

Этот документ был переведен с языка оригинала с помощью DeepL Pro (технологии перевода на основе искусственного интеллекта), чтобы обеспечить доступ пользователей Академии правосудия по ВИЧ к большему объему контента. Мы отдаем себе отчет в ограниченных возможностях машинного перевода и не гарантируем точности переведенной версии документа

Мы не имели намерения нарушить чьи-либо авторские права. Если вам принадлежат авторские права на этот документ, и у вас имеются возражения, пожалуйста, напишите нам на адрес [academy@hivjustice.net](mailto:academy@hivjustice.net)

# UTILISER LA RECHERCHE DANS LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALISATION DU VIH : GUIDE POUR LES ACTIVISTES



## REMERCIEMENTS

Ce rapport a été rédigé par Eric Mykhalovskiy, Edwin J Bernard, Sally Cameron et Laurel Sprague.

Nous tenons à remercier Richard Elliott, Tim McCaskell, Alex McLelland et les membres du comité directeur de HIV JUSTICE WORLDWIDE pour leurs commentaires utiles sur les versions préliminaires de ce guide.

Certains passages de la *section 5 : Comment les défenseurs ont-ils utilisé la recherche* ont été initialement publiés dans *Advancing HIV Justice 3 : Growing the global movement against HIV criminalisation* (mai 2019) de Sally Cameron et Edwin J Bernard, qui fournit un rapport d'étape sur les réalisations et les défis du plaidoyer mondial contre la criminalisation du VIH entre le 1er octobre 2015 et le 31 décembre 2018.

## À PROPOS DES AUTEURS

Eric Mykhalovskiy est professeur au département de sociologie de l'Université de York au Canada. Il est impliqué dans la réponse au VIH depuis plus de 25 ans en tant qu'activiste, chercheur et, dans les premières années de l'épidémie, en tant que travailleur communautaire. Au cours des dix dernières années, il a publié de nombreux articles sur le thème de la criminalisation du VIH au Canada. Il est membre du comité directeur de AIDS ACTION NOW ! depuis 2008, a été membre fondateur du Groupe de travail ontarien sur le droit pénal et l'exposition au VIH et est actuellement membre du conseil d'administration du Réseau juridique canadien VIH/sida.

Edwin J Bernard est le coordinateur mondial du réseau HIV Justice Network, qui travaille avec des organisations du monde entier pour mettre fin aux lois, politiques et pratiques pénales ou similaires qui réglementent, contrôlent et punissent les personnes vivant avec le VIH en raison de leur séropositivité. Edwin, qui vit avec le VIH depuis 1983, coordonne également HIV JUSTICE WORLDWIDE, une initiative de dix organisations de la société civile qui travaillent ensemble pour mettre fin à la criminalisation du VIH.

Sally Cameron travaille depuis de nombreuses années sur des questions liées au VIH, au genre, au développement communautaire et au renforcement des capacités. Basée en Australie, elle est actuellement analyste principale des politiques pour le HIV Justice Network. Auparavant, Sally a travaillé dans le domaine de la politique et de la promotion de la santé pour la Fédération australienne des organisations de lutte contre le sida (AFAO), et dans des centres juridiques communautaires. Sally est titulaire d'une maîtrise en études féminines et, outre la criminalisation du VIH, elle s'intéresse particulièrement à l'application de l'analyse de genre à la politique et à la programmation en matière de VIH.

Laurel Sprague est une militante du VIH et des droits de l'homme, actuellement en poste à l'ONUSIDA en tant que conseillère spéciale, Mobilisation communautaire. Elle travaille dans le domaine du VIH depuis plus de vingt ans et se spécialise dans les intersections entre la santé, les droits de l'homme, le genre et les environnements politiques. Elle se passionne pour la recherche et le plaidoyer en faveur de la représentation politique, de l'autonomisation et de la dignité des personnes et des communautés victimes de discrimination et de violations des droits.

## CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues, opinions et politiques du Secrétariat de l'ONUSIDA ou de ses organismes coparrainants.

## **PUBLIÉ PAR :**

### **Réseau Justice VIH**

Eerste Helmersstraat 17 B3, 1054 CX Amsterdam, Pays-Bas [www.hivjustice.net](http://www.hivjustice.net)  
[www.HIVJUSTICEWORLDWIDE.org](http://www.HIVJUSTICEWORLDWIDE.org)

Certains droits sont réservés : Ce document peut être librement partagé, copié, traduit, revu et distribué, en partie ou en totalité, mais ne peut être proposé à la vente ou utilisé à des fins commerciales.

Seules les traductions, adaptations et réimpressions autorisées peuvent porter les emblèmes du Réseau VIH Justice et de HIV JUSTICE WORLDWIDE.

Les demandes de renseignements doivent être adressées à : [info@hivjustice.net](mailto:info@hivjustice.net)

© Mai 2019. Réseau Justice VIH Mise en  
page et conception : Kieran McCann

Nous remercions le Robert Carr Fund pour sa contribution financière à ce rapport.



# INTRODUCTION

Dans le monde entier, des personnes vivant avec le VIH, des militants, des avocats, des prestataires de soins de santé et d'autres alliés tentent de mettre fin à la criminalisation du VIH. La criminalisation du VIH consiste à utiliser des lois pénales ou similaires pour punir ou contrôler les personnes vivant avec le VIH en raison de leur séropositivité. La criminalisation du VIH se concentre généralement sur la vie sexuelle des personnes vivant avec le VIH. Elle leur fait courir le risque d'être arrêtées lorsqu'elles.. :

- (1) ne révèlent pas leur séropositivité à un partenaire sexuel (ou ne peuvent pas prouver qu'elles l'ont révélée) ;
- (2) exposer potentiellement leurs partenaires sexuels à ce que la loi considère comme un risque de transmission ; ou
- (3) qui transmettent prétendument le VIH.

Le travail des militants pour mettre fin à la criminalisation du VIH est très vaste. Nous soutenons les personnes qui font face à des accusations criminelles liées au VIH ou qui ont été condamnées pour des infractions criminelles liées au VIH. Nous menons des campagnes pour réformer ou abroger les lois sur la criminalisation du VIH. Nous nous adressons aux législateurs, aux responsables gouvernementaux et aux décideurs politiques, et nous luttons contre la couverture médiatique stigmatisante. Certains d'entre nous organisent des manifestations, éduquent leurs communautés et partagent leurs compétences et leurs informations avec des scientifiques, des communautés VIH et des alliés des droits de l'homme. D'autres travaillent dur pour mettre fin à la brutalité policière, à la violence sexiste et à l'oppression raciale, sexuelle et de classe. Nous menons également nos propres recherches communautaires et utilisons les recherches publiées par d'autres afin de connaître les effets de la criminalisation du VIH et de soutenir nos efforts pour changer ou mettre fin à l'utilisation injuste des lois contre les personnes vivant avec le VIH.

L'objectif de ce guide est d'aider les défenseurs qui souhaitent utiliser la recherche dans leur action militante. Il ne s'agit pas d'un guide sur la manière de mener des recherches originales. Il se concentre plutôt sur la manière d'utiliser les résultats des recherches existantes dans la lutte contre la criminalisation du VIH.

La plupart des militants qui travaillent à mettre fin à la criminalisation du VIH n'ont pas de formation officielle de chercheur. L'idée de lire et d'utiliser des études scientifiques peut sembler décourageante. Il n'y a pas de "meilleure façon" d'utiliser la recherche à des fins de plaidoyer, ni de guide simple "peinture par numéros". Mais il existe quelques principes et idées de base sur la recherche et comment l'utiliser dans le cadre d'un plaidoyer qui peut être utile. Dans ce document, nous présentons ces principes et ces idées. Notre objectif est de démystifier la recherche sur la criminalisation du VIH et de suggérer certaines des façons dont elle peut être utilisée par les défenseurs.

Ce guide comporte cinq sections principales :

- La première section traite des attentes croissantes en matière d'utilisation des résultats de la recherche dans les activités de plaidoyer.
- La section deux définit ce que nous entendons par recherche.
- La troisième section décrit les différents types de recherches qui ont été menées sur la criminalisation du VIH.
- La quatrième section explique comment trouver, lire et interpréter les recherches sur la criminalisation du VIH.
- La section cinq donne quelques exemples de la manière dont les défenseurs ont utilisé avec succès la recherche pour contester la criminalisation du VIH.

## SECTION 1 :

# RECHERCHE ET CHANGEMENT SOCIAL - L'ATTENTE CROISSANTE DE L'UTILISATION DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE DANS LE TRAVAIL DE PLAIDOYER

On part du principe que la fin de la criminalisation du VIH passera par une prise de décision "fondée sur des preuves" ou "éclairée par des preuves". L'idée de base est que les décisions politiques et autres décisions importantes doivent être guidées par des preuves scientifiques précises et actualisées. Selon cette hypothèse, les législateurs et les responsables politiques sont plus susceptibles de réformer ou d'abroger des lois lorsqu'ils sont confrontés à des données de recherche convaincantes qui montrent que les lois sont nuisibles, injustes ou scientifiquement dépassées.

Bien que la recherche soit importante, nous savons par expérience que mettre fin à la criminalisation du VIH va au-delà de la recherche. Les législateurs, les juges, les responsables de la santé publique et les autres décideurs que nous essayons d'influencer peuvent être guidés par des valeurs morales, des intérêts, des priorités personnelles, des histoires convaincantes qui retiennent leur attention et des compromis politiques qui peuvent avoir peu à voir avec ce que les études de recherche montrent comme étant une bonne politique.

Nous savons également que certaines des transformations les plus importantes de ces dernières décennies en matière de justice sociale ont eu lieu non pas parce que les autorités puissantes étaient mieux informées par la recherche, mais parce qu'elles étaient politiquement contestées par des mouvements sociaux efficaces et bien organisés. Pour rendre les choses encore plus compliquées, les militants de certaines juridictions sont confrontés à une ère de "politique de la post-vérité", où les autorités favorisent ouvertement le recours à l'émotion et aux croyances personnelles pour prendre des décisions plutôt que de s'appuyer sur des preuves scientifiques.

Pour mettre fin à la criminalisation du VIH, nous devons affronter les relations de pouvoir inégales dans la société et utiliser les ressources pour défier les institutions puissantes. Cela implique des activités telles que le changement de l'opinion publique, la pression sur les politiciens et la présentation d'arguments moraux sur la manière dont le système de justice pénale maltraite les personnes vivant avec le VIH, les travailleurs du sexe, les personnes LGBTQ, les personnes de couleur, les migrants, les peuples indigènes, les personnes qui consomment des drogues, les pauvres et autres. Il s'agit également d'établir des liens entre les différentes formes d'injustice sociale auxquelles nos communautés sont confrontées.

La recherche peut soutenir ces activités d'au moins deux manières. Premièrement, les résultats de la recherche peuvent être une ressource qui nous aide à construire notre propre base de connaissances sur la criminalisation du VIH. Ils peuvent nous aider à comprendre comment la loi fonctionne dans les juridictions où nous vivons, comment elle a un impact sur la prévention du VIH, comment elle affecte les

personnes vivant avec le VIH, y compris celles qui ont fait l'objet d'une enquête ou de poursuites, et comment elle est liée à d'autres formes d'inégalité et d'oppression structurelles. Deuxièmement, les résultats de la recherche peuvent nous aider à influencer les principaux décideurs et autorités. Nombre d'entre eux s'attendent à ce que les arguments soient étayés par la recherche et se sentent plus à l'aise ou capables de prendre position contre la criminalisation du VIH lorsque les arguments en sa défaveur sont étayés par des preuves. Souvent, les décideurs supposent à tort que les lois sur la criminalisation du VIH sont étayées par des preuves, il est donc important de découvrir ce que les preuves montrent réellement. Certains décideurs et autorités peuvent avoir une préoccupation personnelle pour des groupes spécifiques de personnes vivant avec le VIH, comme les femmes, les homosexuels, les transsexuels ou les jeunes. Dans ces cas, démontrer comment la criminalisation du VIH nuit à ces groupes peut créer de puissants alliés pour le changement.

Dans l'ensemble, la recherche peut être un élément utile de la boîte à outils de l'activiste. Toutefois, nous insistons sur le fait qu'il est préférable de l'utiliser parallèlement à une série de stratégies visant à lutter contre la criminalisation du VIH, et de la soutenir.

## SECTION 2 :

# QU'ENTENDONS-NOUS PAR RECHERCHE ?

Une première étape pour devenir un utilisateur plus à l'aise de la recherche est de démystifier la recherche.

La recherche peut être intimidante. Les études de recherche sont souvent créées par des personnes possédant des compétences techniques spécialisées. Les recherches publiées peuvent être difficiles à lire pour ceux qui n'ont pas cette formation. Même lorsqu'il s'agit de décrire des réalités proches de nous - comme la vulnérabilité des personnes séropositives à la criminalisation - le langage utilisé dans les articles de recherche peut sembler très éloigné de nos expériences quotidiennes. Bien que la recherche soit complexe, il est important de se rappeler que nous nous engageons tous, d'une certaine manière, dans des activités similaires à la recherche dans notre vie quotidienne. Lorsque nous avons un problème pour accéder aux services ou trouver un bon médecin, par exemple, et que nous interrogeons des personnes sur leur expérience de problèmes similaires pour mieux comprendre notre situation, nous nous engageons dans un processus de recherche. Il en va de même lorsque nous essayons de mieux comprendre la criminalisation du VIH en nous renseignant sur les expériences des personnes qui en ont été directement affectées et en en tirant des enseignements.

Ce guide se concentre sur la recherche formelle et publiée qui peut être utilisée dans le plaidoyer contre la criminalisation du VIH. Ce type de recherche est plus organisé et méthodique que ce que nous faisons pour résoudre des problèmes dans notre vie quotidienne. La recherche formelle explore systématiquement nos mondes naturel, physique et/ou social afin de répondre à une question spécifique. Si certains défenseurs effectuent leurs propres recherches dans le cadre de leurs efforts pour mettre fin à la criminalisation du VIH, ce guide se concentre sur la manière dont les défenseurs peuvent utiliser les recherches formelles produites par des chercheurs et des scientifiques qualifiés.

## SECTION 3 :

# QUEL TYPE DE RECHERCHE A ÉTÉ EFFECTUÉ SUR LA CRIMINALISATION DU VIH ?

Une chose qui peut faciliter l'utilisation de la recherche dans notre plaidoyer est de se familiariser avec les types d'études de recherche qui sont pertinentes pour la criminalisation du VIH. Des centaines d'études ont été réalisées sur des sujets liés à la criminalisation du VIH. Nous présentons ci-dessous sept types de recherches et expliquons comment chacune d'entre elles peut être utile au plaidoyer contre la criminalisation du VIH.

### 1. RECHERCHE ÉPIDÉMIOLOGIQUE SUR LES ÉPIDÉMIES LOCALES

Les épidémiologistes étudient la distribution et les déterminants de la santé et des maladies parmi des groupes de personnes. <sup>1</sup>La recherche épidémiologique sur les épidémies locales de VIH donne des estimations du nombre et des caractéristiques des personnes qui vivent avec le VIH dans une juridiction. Il peut s'agir d'un pays entier, d'un état, d'une province, d'une municipalité ou d'un autre district à l'intérieur d'un pays. La recherche épidémiologique estime également le nombre de personnes vivant avec le VIH dans une juridiction mais qui n'ont pas encore été diagnostiquées, ainsi que le nombre de personnes qui ont été nouvellement diagnostiquées au cours de l'année écoulée. Souvent, les chercheurs ventilent ces chiffres

Les données sont ventilées ou "désagrégées" et fournissent des informations en fonction de caractéristiques considérées comme importantes pour le risque de contracter le VIH, telles que le sexe, l'âge, la race, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique et le fait d'être travailleur du sexe ou de s'injecter des drogues.

Depuis de nombreuses années, l'un des mantras des défenseurs du VIH est de "connaître son épidémie". En termes de recherche épidémiologique, cela signifie savoir combien de personnes vivent avec le VIH dans votre juridiction (diagnostiquées et non diagnostiquées). Cela signifie également connaître les schémas d'infection par le VIH parmi les différentes catégories et communautés de personnes et les tendances dans le temps des taux d'infection par le VIH pour ces catégories et communautés.

Certains types d'informations épidémiologiques - et il est important d'obtenir l'aide d'experts pour interpréter ces informations lorsque cela est possible - nous permettent de voir si les nouvelles infections augmentent dans certains groupes.

Ces informations peuvent être importantes pour notre plaidoyer car, tout au long de l'épidémie de VIH, l'augmentation des nouvelles infections s'est souvent produite dans des groupes particulièrement vulnérables aux abus du droit pénal.

La comparaison des tendances épidémiologiques et des schémas d'infection par le VIH dans une région avec les informations sur les tendances et les schémas des affaires pénales (voir "Recherche sur les schémas et les tendances des affaires pénales liées au VIH", page 11) peut nous aider à faire des affirmations sur la manière dont la criminalisation du VIH se joue dans une juridiction particulière. Par exemple, si vous remarquez que le nombre de personnes diagnostiquées change, vous pouvez établir un lien entre la loi dans votre région et ces taux de nouveaux diagnostics modifiés (à la hausse ou à la baisse). Ou, si vous constatez que la plupart des nouveaux diagnostics concernent des hommes blancs homosexuels, mais que vos données sur les affaires pénales montrent que les femmes hétérosexuelles

de couleur sont inculpées aussi souvent que les hommes blancs homosexuels, vous pouvez montrer que votre loi sur la criminalisation du VIH est utilisée de manière disproportionnée contre certains groupes.

---

1 Centres de contrôle et de prévention des maladies. Qu'est-ce que l'épidémiologie ?  
<https://www.cdc.gov/careerpaths/k12teacherroadmap/epidemiology.html>

Il est important de faire preuve de prudence lorsqu'on affirme que la criminalisation du VIH touche certains groupes de manière disproportionnée. Ces informations peuvent montrer comment le droit pénal est appliqué injustement et peuvent aider à construire des alliances avec d'autres mouvements et des décideurs clés qui sont préoccupés par l'injustice dans les systèmes de police et de justice pénale. Cependant, elles peuvent également être utilisées par les décideurs qui soutiennent que pour être juste, les poursuites devraient être augmentées parmi les groupes qui sont moins criminalisés.

## 2. RECHERCHE ÉPIDÉMIOLOGIQUE ET MÉDICALE SUR LE RISQUE DE TRANSMISSION DU VIH

Les épidémiologistes et les chercheurs médicaux utilisent diverses méthodes pour étudier le risque de transmission du VIH à une autre personne. Ce type de recherche répond à des questions sur le risque de contracter le VIH lors de différents actes sexuels et d'activités telles que cracher, mordre, allaiter et partager des aiguilles. Elle examine également les facteurs comme l'utilisation de préservatifs qui peuvent diminuer le risque de transmission du VIH et des facteurs comme le fait d'avoir une autre infection sexuellement transmissible qui peuvent augmenter le risque d'acquisition du VIH.

L'un des sujets les plus importants dans ce domaine de recherche concerne la manière dont la prise en charge du VIH le traitement affecte le risque de transmission du VIH. Les chercheurs qui ont combiné les résultats des études qui explorent cette question ont conclu que les personnes vivant avec le VIH qui suivent un traitement efficace ne peuvent pas transmettre le VIH. En fait, pas une seule étude n'a documenté un cas de transmission du VIH lorsque la personne vivant avec le VIH a une charge virale indétectable.

Le message selon lequel les personnes vivant avec le VIH sous traitement efficace ne transmettent pas le VIH par voie sexuelle est essentiel pour une stratégie de santé publique efficace. De nombreuses organisations s'efforcent de faire passer ce message, notamment la stratégie *Undetectable = Untransmissible (U=U)* de la campagne d'accès à la prévention.

### OÙ PUIS-JE TROUVER DES RECHERCHES ÉPIDÉMIOLOGIQUES SUR LE VIH ?

De nombreux pays communiquent chaque année à l'ONUSIDA des informations sur leur épidémie de VIH au niveau national. On peut trouver des informations sur les taux de VIH, la cascade de traitements<sup>2</sup>, les lois discriminatoires et d'autres sujets de préoccupation pour différents groupes de population.

sur le [site AIDSInfo](#) de l'ONUSIDA. Vous pouvez également rechercher des informations spécifiques dans la [base de données de l'ONUSIDA sur la surveillance mondiale du sida](#).

Souvent, des informations plus spécifiques sur les épidémies de VIH dans différentes villes, régions ou groupes de population sont plus utiles lorsqu'on essaie de convaincre les décideurs locaux d'agir. Ce type d'information peut être produit par les départements de [santé](#), les [ministères de la santé](#), les départements de santé publique ou de santé communautaire ou les conseils nationaux de lutte contre le sida. Vous pourrez peut-être trouver des alliés au sein des organisations de santé locales ou des universités qui peuvent aider à trouver ces informations.

2 La cascade de traitement " est un modèle qui décrit les étapes de soins que les personnes vivant avec le VIH traversent depuis le diagnostic initial jusqu'à l'obtention de la suppression virale (un niveau très bas de VIH dans l'organisme), et montre que la proportion de personnes vivant avec le VIH qui sont engagées à chaque étape." De : Avert : Information et éducation mondiales sur le VIH et le SIDA. <https://www.avert.org/professionals/hiv-programming/traitement/cascade>

En expliquant aux juges, aux avocats et aux législateurs qu'un traitement efficace signifie un risque nul de transmission du VIH, on peut réduire le nombre de poursuites et de condamnations liées à la criminalisation du VIH et contribuer à moderniser les lois relatives au VIH. Cependant, nous devons être prudents lorsque nous défendons une position U=U. Lorsque l'on met en avant la science qui sous-tend U=U, il est également important de parler des personnes qui ne sont pas sous traitement ou qui ont une charge virale détectable. Ce point est particulièrement important en termes de justice sociale, car les personnes issues de communautés plus marginalisées sont plus susceptibles de rencontrer des obstacles pour accéder à un traitement efficace et/ou à un test de charge virale. Il est essentiel que nos stratégies visant à réduire les poursuites liées au VIH ne perpétuent pas ou n'exacerbent pas les inégalités entre les personnes vivant avec le VIH, notamment en augmentant la probabilité de poursuites contre des personnes qui ne sont pas sous traitement, et/ou qui n'ont pas une charge virale faible, et/ou qui connaissent leur charge virale.

Même si les avantages du traitement en matière de prévention sont bien acceptés par les tribunaux, la criminalisation du VIH se poursuivra, elle restera très stigmatisante et sapera les stratégies de santé publique. La stigmatisation liée au VIH reste l'une des principales raisons pour lesquelles les affaires sont portées devant les tribunaux (et dans les médias), et le plaidoyer contre la criminalisation ne peut pas se faire à la légère. efficace si elle ne s'attaque pas aux systèmes qui perpétuent cette stigmatisation.

### 3. RECHERCHE ÉPIDÉMIOLOGIQUE ET MÉDICALE SUR LE VIH EN TANT QUE MALADIE CHRONIQUE GÉRABLE

La recherche sur le VIH en tant qu'état chronique gérable examine les impacts sur la santé des éléments suivants ayant le VIH. Ces recherches explorent des sujets tels que le taux de mortalité parmi les différents groupes de personnes vivant avec le VIH, les types de maladies qu'elles contractent et la durée de leur vie. Certaines études vont au-delà de la santé physique et s'intéressent au bien-être social, mental et émotionnel. L'impact des améliorations apportées au traitement du VIH sur les personnes vivant avec le virus est un sujet important de ce corpus de recherche. Un certain nombre d'études ont montré qu'avec un traitement approprié et opportun, les personnes vivant avec le VIH peuvent espérer vivre une vie normale. Ces études ont joué un rôle important dans la compréhension du VIH en tant que maladie chronique gérable. [La Déclaration de consensus des experts sur la science du VIH dans le contexte du droit pénal](#) (voir encadré, page 10) comprend une section qui passe en revue les études sur le VIH en tant qu'affection chronique et gérable.

La recherche sur le VIH en tant que maladie chronique contrôlable peut être utile aux défenseurs des droits à bien des égards. Elle peut contribuer à corriger les opinions stigmatisantes sur le VIH qui sont au cœur de la criminalisation du VIH. L'idée que le VIH est une condamnation à mort ou un préjudice physique grave est souvent utilisée pour justifier la création de lois qui criminaliser les personnes séropositives. Des recherches actualisées sur l'espérance de vie et les autres effets du VIH sur la santé peuvent contribuer à corriger ces idées.

La recherche sur le VIH en tant qu'état chronique gérable est une bonne nouvelle pour les personnes vivant avec le VIH et pour ceux d'entre nous qui tentent d'éduquer les communautés, la police, les systèmes judiciaires et autres sur les réalités actuelles de la vie avec le VIH. Mais il faut l'utiliser avec précaution. Il est important de ne pas présenter un diagnostic de VIH comme banal. Nous ne devons pas non plus utiliser l'idée que le VIH est une maladie chronique gérable d'une manière qui nie la réalité de la maladie vécue par certaines personnes vivant avec le VIH. Beaucoup d'entre nous savent par expérience personnelle que vivre avec le VIH peut être difficile pour beaucoup, même lorsqu'un traitement de bonne qualité est pleinement disponible. Cependant, une grande partie des difficultés provient de la stigmatisation et de la discrimination auxquelles les personnes vivant avec le VIH sont confrontées. Une personne qui contracte le VIH peut éprouver une détresse psychologique à la suite de

#### OÙ PUIS-JE TROUVER DES RECHERCHES SUR LES RISQUES DE TRANSMISSION DU VIH ?

Il y a beaucoup d'endroits où vous pouvez trouver Résumés utiles et autres informations utiles sur la recherche concernant les risques de transmission du VIH. La stratégie U=U de la campagne d'accès à la prévention contient des fiches d'information utiles, des FAQ et un certain nombre de résumés actualisés téléchargeables sur les recherches pertinentes. [La déclaration de consensus des experts sur la science du VIH dans le contexte du droit pénal](#) (voir encadré, page 10) présente une analyse faisant autorité de l'état actuel de la recherche sur le risque de transmission du VIH. Les Centres américains de contrôle et de prévention des maladies ont également produit un [tableau](#) utile détaillant le risque de transmission du VIH pour différentes activités.

son diagnostic. Il est important de reconnaître que cette détresse n'est pas causée par la personne de qui elle a contracté le VIH - une personne qui a également contracté le VIH de quelqu'un et qui a également été exposée à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH. Elle est causée par les systèmes sociaux qui traitent mal les personnes vivant avec le VIH.

## LA DÉCLARATION DE CONSENSUS DES EXPERTS SUR LA SCIENCE DU VIH DANS LE CONTEXTE DU DROIT PÉNAL

En 2018, 20 des plus grands spécialistes mondiaux du VIH se sont réunis pour décrire les données actuelles sur la transmission du VIH ("risque"), l'efficacité des traitements ("préjudice") et la médecine légale ("preuve"), afin que la science liée au VIH puisse être mieux comprise dans les contextes de droit pénal. Cet ouvrage, intitulé *The Expert Consensus Statement on the Science of HIV in the Context of Criminal Law*, a été publié dans le *Journal of the International AIDS Society* le 25 juillet 2018. Il s'agit d'un document important, faisant autorité, rédigé par un groupe d'experts scientifiques. Il a été officiellement approuvé par la Société internationale du sida (IAS), l'Association internationale des prestataires de soins contre le sida (IAPAC), le Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et plus de 70 scientifiques chevronnés spécialisés dans le VIH, originaires de 46 pays du monde entier.

La déclaration de consensus des experts a été rédigée pour aider les experts scientifiques à examiner les cas pénaux individuels et pour encourager les gouvernements et les personnes travaillant dans le système de justice pénale à s'assurer qu'une compréhension correcte et complète des connaissances scientifiques actuelles informe toute application du droit pénal dans les cas liés au VIH. Elle a été inspirée par le travail de déclarations similaires produites par des avocats au Canada<sup>i</sup>, en Suède<sup>ii</sup>, en Australie<sup>iii</sup>, et par la "déclaration suisse"<sup>originaleiv</sup>, qui ont contribué à limiter l'application du droit pénal dans les affaires liées au VIH dans ces juridictions.

Les auteurs de la déclaration de consensus d'experts ont soigneusement analysé toutes les données scientifiques disponibles sur la transmission du VIH, l'efficacité des traitements et les preuves médico-légales. Ils ont donné la priorité aux données de recherche de la plus haute qualité issues de leur examen systématique des essais cliniques randomisés et des études comparatives. Ils se sont ensuite engagés dans de nombreux cycles de discussion pour parvenir à un accord sur la meilleure façon de résumer et de décrire ces preuves.

La déclaration de consensus des experts se concentre sur la possibilité de transmission du VIH au cours d'actes spécifiques qui sont couramment pris en compte dans les poursuites pénales : activité sexuelle, morsure et crachat. Elle conclut que la possibilité de transmission du VIH au cours d'un seul acte varie de faible à nulle, en fonction d'une série de facteurs croisés. La déclaration d'experts explique également que les thérapies antirétrovirales modernes ont amélioré l'espérance de vie de la plupart des personnes vivant avec le VIH qui peuvent accéder au traitement, au point que leur espérance de vie est similaire à celle des personnes séronégatives, transformant ainsi l'infection par le VIH en un état de santé chronique gérable. Les observations de la Déclaration de consensus des experts sur l'**analyse phylogénétique** précisent que si l'analyse phylogénétique peut être compatible avec une allégation selon laquelle un défendeur a infecté un plaignant avec le VIH, elle ne peut pas prouver de manière concluante qu'une personne en a infecté une autre. Il est important de noter que les résultats phylogénétiques peuvent exonérer un défendeur lorsque les résultats excluent que le défendeur soit la source de l'infection par le VIH d'un plaignant.

- i. Loutfy M et al. *Déclaration de consensus canadien sur le VIH et sa transmission dans le contexte du droit pénal*. *Can J Infect Dis Med Microbiol*. 2014;25(3):135-40.
- ii. Albert M et al. *Risque de transmission du VIH par des patients sous traitement antirétroviral : A position statement from the Public Health Agency of Sweden and the Swedish Reference Group for Antiviral Therapy*. *Scandinavian Journal of Infectious Diseases* Vol. 46, Iss. 10, 2014.

- iii. Boyd M et al. La **transmission sexuelle du VIH et la loi : une déclaration de consensus médical australien**. Med J Aust 2016 ; 205 (9) : 409-412.
- iv. Vernazza P et al. Les personnes séropositives ne souffrant d'aucune autre MST et suivant un traitement antirétroviral efficace ne transmettent pas le VIH par voie sexuelle. Bulletin des médecins suisses 89 (5). (Traduction anglaise, y compris l'affidavit du traducteur, disponible à l'adresse : <http://tinyurl.com/cpyt5n>), 30 janvier 2008.

## 4. RECHERCHE SUR LES MODÈLES ET LES TENDANCES DES AFFAIRES PÉNALES LIÉES AU VIH

Ce type de recherche utilise des bases de données juridiques, médiatiques et autres pour explorer comment les lois sur la criminalisation du VIH ont été appliquées dans des juridictions spécifiques. Il répond à des questions sur l'existence de tendances dans le temps ou de schémas dans l'utilisation des lois pénales. Ce type de recherche nous indique combien de personnes ont été inculpées au cours d'une période donnée et si le nombre d'affaires pénales liées au VIH est en augmentation ou en diminution. Elle répond aux questions de savoir si les affaires sont plus fréquentes dans certaines zones d'un pays ou d'une région, si les lois sont ressenties de manière disproportionnée par certaines communautés de personnes vivant avec le VIH et fournit des preuves sur les tendances dans les taux de condamnation et dans la longueur et le type des peines.

Depuis plus de vingt ans, les défenseurs des droits humains s'efforcent de recenser les lois pénales relatives au VIH et les poursuites qui en découlent. Au niveau international, le Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH (GNP+) et le Réseau Justice VIH sont les deux sources les plus importantes de ce type d'informations.

Il est difficile de dresser une liste exhaustive des lois pénales et des poursuites liées au VIH en raison de l'insuffisance des financements, de l'incohérence des reportages sur les affaires par les médias locaux, de la capacité variable des communautés locales à recueillir des données, des réseaux disparates et en développement pour partager les données, et du défi que représente le fait de travailler dans de nombreuses langues différentes. En 2016, le Réseau Justice VIH

et GNP+ ont commencé à collaborer, avec des partenaires de plusieurs régions, sous l'égide de [HIV JUSTICE WORLDWIDE](#) afin de renforcer les systèmes de suivi par le biais de centres régionaux et d'un personnel multilingue ayant de solides contacts régionaux.

La recherche sur les tendances démographiques, régionales et autres en matière d'affaires pénales liées au VIH est extrêmement importante pour les défenseurs car elle donne une image globale de la criminalisation du VIH dans un pays ou une région particulière d'un pays et de son évolution dans le temps. La recherche sur les tendances et les schémas de la criminalisation du VIH peut nous aider à définir les problèmes particuliers qui sont liés au VIH.

qui se produisent dans nos régions. Elle peut montrer si les lois pénales relatives au VIH sont utilisées de manière disproportionnée contre les personnes de couleur et d'autres groupes marginalisés et, ainsi, soutenir les revendications de plaider sur la manière dont les lois pénales sont stigmatisantes et discriminatoires. Ce type

Les résultats de la recherche peuvent également être utilisés pour comparer les

### OÙ PUIS-JE TROUVER DES RECHERCHES SUR LES TENDANCES ET LES SCHÉMAS DES AFFAIRES PÉNALES LIÉES AU VIH ?

Le [site Web du Réseau de justice VIH](#) suit les affaires impliquant des lois pénales spécifiques au VIH et d'autres lois pénales et met constamment à jour sa liste d'affaires au fur et à mesure des reportages des médias et des décisions juridiques. Les cas sont consultables par pays, par type et par date. À la mi-2019, le site Web intégrera également le texte des lois et d'autres données provenant du [Global Criminalisation Scan](#) du GNP+, qui était jusqu'à récemment la principale source d'information sur la manière dont les pays utilisent les lois pénales générales ou spécifiques au VIH. En outre, la section des nouvelles du [site web du Réseau Justice VIH](#) présente les nouveaux développements en matière de criminalisation du VIH dans le monde entier, y compris les décisions importantes des tribunaux et les changements de loi. Quatre rapports régionaux récents rédigés pour HIV JUSTICE WORLDWIDE présentent des conclusions sur les affaires pénales et l'utilisation des lois sur le VIH. des lois spécifiques et des lois pénales existantes qui ont contribué de manière significative à notre compréhension de la criminalisation du VIH en [Europe orientale](#)

juridictions entre elles, ce qui peut appuyer les affirmations des partisans selon lesquelles un pays ou une région particulière fait un usage excessif du droit pénal. Les résultats relatifs aux taux de condamnation et aux peines peuvent également être utilisés pour montrer que le droit pénal est appliqué plus sévèrement aux cas de criminalisation du VIH qu'aux autres infractions pénales.

## 5. RECHERCHE JURIDIQUE SUR LES LOIS DE CRIMINALISATION DU VIH

Ce type de recherche examine le contenu des lois afin de répondre à la question de savoir si les lois, en elles-mêmes, sont discriminatoires, stigmatisantes ou ont des implications négatives pour la prévention du VIH. Dans ce type de recherche, les chercheurs analysent soigneusement le langage utilisé pour formuler des lois spécifiques. Ils examinent des questions telles que la définition des activités interdites, les moyens de défense dont disposent les personnes inculpées et les sanctions recommandées. Des études ont critiqué les lois pénales lorsqu'il a été constaté qu'elles ignorent l'efficacité des préservatifs et/ou des traitements efficaces, qu'elles surestiment le risque de transmission du VIH, qu'elles sont si vagues que les personnes vivant avec le VIH ne peuvent pas savoir quels comportements pourraient les amener à être poursuivies et/ou qu'elles soumettent les personnes vivant avec le VIH à une responsabilité pénale même lorsqu'elles suivent les conseils de santé publique établis pour réduire les risques de transmission du VIH.

Ces types d'études peuvent contribuer à soutenir les demandes de réforme ou d'abrogation des lois. Elles permettent d'étayer les arguments selon lesquels les lois sont dépassées, scientifiquement non fondées et excessivement punitives. Elles peuvent s'avérer particulièrement utiles lorsque les lois étudiées sont identiques ou similaires à celles que les militants contestent. Les études qui examinent le langage de lois spécifiques sont généralement rédigées par les personnes suivantes : les avocats qui travaillent dans les universités ou d'autres chercheurs en droit. Entrer en contact avec des chercheurs en droit qui travaillent sur les questions liées au VIH peut être le moyen le plus rapide de savoir s'il existe des études qui s'appliquent à la juridiction dans laquelle vous travaillez.

## 6. RECHERCHE SUR LA COUVERTURE MÉDIATIQUE DE LA CRIMINALISATION DU VIH

Ces dernières années, des études ont été publiées sur la manière dont la criminalisation du VIH est présentée dans les médias de masse. Si le terme "médias de masse" englobe la télévision, les films, les magazines, les livres, l'internet et les médias sociaux, la plupart des études se concentrent sur les journaux. Ces études ont examiné la nature stigmatisante des articles de journaux sur les affaires criminelles liées au VIH, notamment la manière dont ils représentent les personnes vivant avec le VIH comme des criminels, les hommes noirs vivant avec le VIH comme des hypersexuels, le risque de transmission du VIH et les déclarations des "victimes", tout en ignorant les perspectives des personnes vivant avec le VIH qui font face à des accusations criminelles.

Souvent, les études portent sur la couverture par les journaux d'affaires pénales particulières d'une juridiction donnée sur une période donnée. Par exemple, une [étude](#) récente a examiné 1 680 articles de journaux sur des affaires criminelles liées au VIH au Canada entre 1989 et 2015. L'étude a découvert des modèles de couverture stigmatisants axés sur les hommes noirs vivant avec le VIH. Alors que les hommes noirs ne représentaient que 20 % des personnes inculpées au cours de la période étudiée, ils ont fait l'objet de 62 % de tous les articles de journaux écrits sur les affaires de criminalisation du VIH.

Les médias de masse sont une source importante d'informations publiques sur le VIH. Ils influencent la façon dont les gens pensent au VIH et sont une source essentielle des opinions stigmatisantes qui alimentent la criminalisation du VIH. Les médias sont également un outil puissant pour faire passer nos messages au public et pour influencer les partisans, les alliés et les décideurs. Nous pouvons utiliser la recherche médiatique sur la criminalisation du VIH pour appuyer nos arguments sur la stigmatisation et la criminalisation du VIH. Les défenseurs des droits humains peuvent utiliser les recherches sur la couverture médiatique pour mieux comprendre les messages spécifiques négatifs et stéréotypés qui informent l'opinion publique sur la criminalisation du VIH et pour identifier les lacunes dans les reportages. Lorsque nous aurons une compréhension plus détaillée de la couverture médiatique, nous pourrons élaborer des messages

plus efficaces pour contrer la stigmatisation et intervenir dans le débat public sur la criminalisation du VIH.

### RESSOURCES UTILES SUR L'ENGAGEMENT AVEC LES MÉDIAS

La section médias du kit d'outils pour la justice en matière de VIH comprend de nombreux documents utiles pour élaborer des stratégies de travail avec les médias sur la réforme de la criminalisation du VIH. Vous pouvez accéder à la section médias de la trousse à outils pour la justice en matière de VIH en [anglais](#) ou en [français](#).

HIV JUSTICE WORLDWIDE a également produit une [boîte à outils](#) spéciale pour [les médias](#) afin d'aider les défenseurs à mieux utiliser les médias dans la lutte pour mettre fin à la criminalisation du VIH. Un webinaire de HIV JUSTICE WORLDWIDE, intitulé "Making Media Work for HIV Justice", est également disponible sur [YouTube](#).

En outre, une [recherche](#) unique [entreprise par le projet Sero en 2015](#) a évalué les attitudes actuelles sur les questions liées au VIH et testé les messages qui pourraient être utilisés pour éduquer le grand public et obtenir un soutien pour le plaidoyer visant à moderniser ou abroger les statuts de criminalisation du VIH. La recherche suggère que les messages doivent être simples, faciles à comprendre et aller droit au but. Elle a également révélé que l'information selon laquelle les lois actuelles sont incompatibles avec les connaissances scientifiques avait une résonance considérable, tout comme le message selon lequel les lois sur le VIH découragent involontairement le dépistage, le traitement et la divulgation volontaire. Les messages sur les libertés civiles ont été les moins efficaces.

## 7. RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES<sup>3</sup> SUR LES EFFETS DE LA CRIMINALISATION DU VIH

L'un des principaux domaines de recherche sur la criminalisation du VIH s'intéresse à ses effets sur la prévention du VIH, la santé publique et la vie des personnes vivant avec le VIH. Les chercheurs ont utilisé des enquêtes, des entretiens, des groupes de discussion et d'autres méthodes pour explorer divers sujets. Ils ont découvert que les lois pénalisant le VIH n'augmentent pas la probabilité que les personnes vivant avec le VIH révèlent leur statut VIH à leurs partenaires sexuels ou s'engagent dans des activités qui réduisent le risque de transmission du VIH. Ils ont découvert que la criminalisation du VIH a un impact négatif sur le conseil en prévention du VIH et sur le travail des infirmières de santé publique. [Ces résultats, ainsi que d'autres, sont expliqués et résumés dans la vidéo éducative de 30 minutes du HIV Justice Network, intitulée "More Harm Than Good".](#) <sup>1</sup>

Un sujet qui intéresse particulièrement les défenseurs est de savoir si la criminalisation du VIH décourage le dépistage du VIH. Certaines études montrent que le droit pénal n'a aucun effet. Cependant, une [étude](#) récente suggère que la criminalisation du VIH décourage certaines personnes de faire le test, ce qui pourrait avoir des conséquences dramatiques pour la prévention du VIH.

Les recherches sur la façon dont les personnes vivant avec le VIH perçoivent les lois pénales ont mis l'accent sur les craintes de violence et de discrimination potentielles en cas de divulgation, sur les sentiments accrus de stigmatisation, sur les craintes de poursuites judiciaires et sur l'incertitude quant à la signification des lois et à ce qu'elles exigent. Un [axe](#) relativement nouveau de la recherche sociale sur la criminalisation du VIH documente les expériences des personnes vivant avec le VIH qui ont été criminalisées, poursuivies et/ou emprisonnées pour des délits liés à la non-divulgation, l'exposition ou la transmission du VIH.

Les défenseurs de la cause peuvent utiliser la recherche en sciences sociales sur les effets de la criminalisation du VIH de plusieurs façons. Les législateurs et les politiciens justifient souvent les lois qui criminalisent les personnes vivant avec le VIH en arguant que ces lois réduisent la transmission du VIH. Pourtant, les études n'ont pas démontré que la criminalisation du VIH a un impact positif sur la

prévention du VIH. Nous pouvons utiliser la recherche pour montrer que l'un des principaux arguments utilisés pour soutenir la criminalisation du VIH n'est pas fondé sur des preuves. La recherche sur les effets sociaux de la criminalisation du VIH peut également

- 
- 3 La sociologie, l'anthropologie et les sciences politiques sont des exemples de sciences sociales. Selon le dictionnaire en ligne Merriam-Webster, les sciences sociales traitent "des institutions et du fonctionnement de la société humaine et des relations interpersonnelles des individus en tant que membres de la société". <https://www.merriam-webster.com/dictionary/social%20science>

être utilisé pour développer des alliés dans le secteur de la santé publique. Les personnes qui effectuent un travail de conseil et de prévention du VIH en première ligne ont une expérience directe des problèmes créés par la criminalisation du VIH, mais elles occupent rarement des postes d'autorité où sont prises les décisions de politique de santé publique. La recherche qui documente les effets négatifs de la criminalisation du VIH sur la prévention du VIH peut contribuer à encourager les responsables de la santé publique à prendre une position plus publique contre la criminalisation du VIH.

Enfin, la recherche sur les effets de la criminalisation du VIH sur les personnes vivant avec le VIH qui ont été personnellement affectées aide à construire notre mouvement contre la criminalisation du VIH d'une manière qui est informée par les expériences des personnes vivant avec le VIH. Elle révèle les nombreux problèmes qui surgissent lorsque la non-divulgation du VIH est traitée comme un crime d'agression sexuelle, tels que les effets stigmatisants et discriminatoires et les impacts économiques d'être étiqueté comme délinquant sexuel à vie. Il donne la parole aux personnes opprimées et marginalisées par la justice pénale et les systèmes pénitentiaires, dont les perspectives sont souvent laissées de côté dans la recherche et les politiques. Il identifie des domaines importants de travail de plaidoyer et aide à relier notre mouvement à des mouvements plus larges d'antiracisme et d'anti-oppression qui luttent pour les droits des prisonniers, des travailleurs du sexe, des toxicomanes, des migrants, etc.

#### OÙ PUIS-JE TROUVER DES RECHERCHES SUR LES EFFETS DE LA CRIMINALISATION DU VIH SUR LA PRÉVENTION DU VIH, LA SANTÉ PUBLIQUE ET LA VIE DES PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH ?

Une façon de découvrir des études utiles est de lire des articles qui passent en revue la recherche sur les effets de la criminalisation du VIH. L'avantage de cette approche est que les revues de la littérature résumant un grand nombre d'études. L'inconvénient est qu'elles peuvent devenir obsolètes à mesure que de nouvelles recherches sont publiées. Le HIV Justice Network propose des liens vers des **analyses** récentes de la recherche en sciences sociales sur les effets de la criminalisation du VIH.

La trousse à outils sur la justice en matière de VIH contient une grande section intitulée "**Comment la criminalisation du VIH mine la réponse au VIH**" qui comprend de nombreuses études en sciences sociales.

Une autre ressource utile est la **bibliographie sur** la criminalisation du VIH produite par le Centre de recherche interdisciplinaire sur le sida, basé à l'école de santé publique de Yale. Cette bibliographie, qui a été publiée en août 2018, résume les principales études sur les conséquences de la criminalisation du VIH sur la santé publique aux États-Unis, au Canada et dans d'autres pays.

#### RECHERCHE SUR LA CRIMINALISATION DU VIH, LES TAUX DE DÉPISTAGE ET DE DIAGNOSTIC DU VIH

Une **étude** américaine récente a cherché à savoir s'il existe un lien entre les taux de diagnostic du VIH et les lois de criminalisation du VIH. La recherche était de nature observationnelle et ne pouvait que suggérer s'il y avait une association entre les taux de diagnostic et les lois de criminalisation, plutôt que de déterminer si les lois affectent directement les taux de diagnostic. L'étude a constaté qu'il n'y avait aucune association entre les taux de diagnostic du VIH et les lois de criminalisation du VIH. Ce type de conclusion peut être utilisé pour affirmer que les lois de criminalisation du VIH ne réduisent pas les nouvelles infections par le VIH - comme les législateurs le prétendent souvent - et peuvent, en fait, faire plus de mal que de bien.

L'étude a suscité un débat sur la manière de comprendre la relation entre la criminalisation du VIH et le dépistage du VIH. Un groupe de **défenseurs et de chercheurs canadiens** a soulevé des questions sur la façon dont les auteurs de l'étude ont formulé leurs conclusions. Ils ont suggéré que les auteurs n'ont pas pleinement pris en compte les préjudices associés à la criminalisation du VIH. Un groupe de **chercheurs américains** a également réagi à l'étude. Ils ont modifié le

## SECTION 4

# TROUVER, LIRE ET INTERPRÉTER LES RECHERCHES SUR LA CRIMINALISATION DU VIH

### TROUVER ET ACCÉDER À DES RECHERCHES PERTINENTES

Pour pouvoir utiliser la recherche, il faut pouvoir la trouver. Cela peut s'avérer plus difficile qu'il n'y paraît. Nous avons donné quelques suggestions sur la manière de trouver des types particuliers de recherches pertinentes pour le plaidoyer contre la criminalisation du VIH dans les encadrés ci-dessus. Voici quelques suggestions supplémentaires.

#### S'ADRESSER AUX DÉFENSEURS

Les défenseurs de longue date de la criminalisation du VIH connaissent souvent certaines des meilleures recherches disponibles. De nombreux défenseurs qui ont participé aux efforts de réforme ou d'abrogation de la criminalisation ont rassemblé de nombreuses ressources sur la criminalisation du VIH. Adhérer à [HIV JUSTICE WORLDWIDE](#) est le meilleur moyen de faire partie du réseau mondial des défenseurs de la lutte contre la criminalisation du VIH. Il existe également un nombre croissant de réseaux et de listes de diffusion nationaux et régionaux, créés par les organisations partenaires de HIV JUSTICE WORLDWIDE, notamment la [liste de diffusion du projet Sero](#) et la [liste de diffusion francophone](#) de HIV Justice.

#### UTILISER LES SITES WEB DE DÉFENSE DU VIH

Les organisations de défense du VIH qui ont des sites Web contiennent souvent des liens vers de nouvelles recherches sur la criminalisation du VIH. Consultez les sites du [HIV Justice Network](#), du [Sero Project](#), du [Réseau juridique canadien VIH/sida](#) et du [Center for HIV Law & Policy](#). Le [HIV Justice Toolkit](#) produit par HIV JUSTICE WORLDWIDE est un autre moyen de trouver des informations sur la recherche en matière de criminalisation du VIH. La boîte à outils comprend plus de 300 ressources sur la criminalisation du VIH provenant du monde entier et est régulièrement mise à jour au fur et à mesure que de nouvelles ressources sont publiées. Les ressources sont triées par catégorie ou la liste complète peut être recherchée à l'aide de mots-clés ou de dates. Vous pouvez utiliser le site pour enregistrer une liste de lecture personnalisée à télécharger, à envoyer par courriel ou à partager. La plupart des articles sont rédigés en anglais, mais la boîte à outils comprend également des articles en chinois, français, allemand, italien, portugais, russe et espagnol. La trousse à outils sur la justice en matière de VIH est également disponible en [français](#).

#### RECHERCHE EN LIGNE

Une autre façon de trouver des recherches sur la criminalisation du VIH est de les rechercher en ligne par le biais de moteurs de recherche et de bases de données. Si vous avez accès à un ordinateur et à Internet, vous pouvez rechercher des recherches sur la criminalisation du VIH sur un moteur de recherche comme [Google Scholar](#). Vous pouvez saisir le nom d'un auteur ou d'autres termes de recherche comme "criminalisation du VIH" ou "VIH et droit pénal" pour obtenir une liste de publications pertinentes.

Il peut être intéressant d'expérimenter différents termes de recherche pour voir quels résultats ils donnent. En général, un moteur de recherche vous donnera le titre de l'article, l'endroit où il a été

publié et le nom de l'auteur. Parfois, un lien en ligne vers l'article est fourni. Dans Google Scholar, juste en dessous du lien vers un article, d'autres informations utiles sont fournies, notamment un lien vers des articles connexes et un lien vers d'autres articles qui ont cité l'article. Un article est cité lorsqu'il est mentionné dans un autre article et inclus dans sa liste de références.

Vous pouvez également rechercher des articles sur des bases de données plus spécialisées. [PubMed](#) donne un accès gratuit à des millions de références d'articles de journaux et d'autres recherches sur des questions liées à la santé. Le Social Science Citation Index, LexisNexis et le Web of Science sont des exemples d'autres bases de données utiles. Quelques bases de données sont accessibles au public, d'autres nécessitent un abonnement. Les bibliothèques publiques et universitaires ont des abonnements

à de nombreuses bases de données et sont de bons endroits pour y accéder. Wikipedia contient des **informations** utiles sur les différentes bases de données de recherche, les types d'études qu'elles comprennent et si elles sont gratuites ou nécessitent un abonnement.

### CONTACT CONTACT DE L'AUTEUR

Toutes les recherches publiées ne sont pas accessibles au public. Certains articles sont publiés dans des revues en libre accès, qui sont disponibles gratuitement en ligne. D'autres articles sont publiés dans des revues qui nécessitent des abonnements, lesquels peuvent être très coûteux. Cela peut être très frustrant : à quoi sert la recherche si vous ne pouvez pas y avoir accès ? Parfois, des versions PDF en ligne d'articles de revues sont partagées par les membres de groupes de discussion en ligne. Certains auteurs publient leurs recherches sur des sites Web comme [academia.edu](https://www.academia.edu) et [ResearchGate](https://www.researchgate.net). Un autre moyen d'accéder aux articles qui ne sont pas accessibles au public est d'envoyer un courriel à l'auteur et de lui demander une copie.

## LIRE ET INTERPRÉTER LES RECHERCHES SUR LA CRIMINALISATION DU VIH

Lire et interpréter les recherches publiées sur la criminalisation du VIH peut être un défi. La plupart des chercheurs écrivent pour d'autres chercheurs, et non pour des défenseurs ou des militants, et utilisent donc souvent un langage spécialisé et des termes techniques. Les recherches quantitatives qui présentent des résultats statistiques peuvent être particulièrement complexes et difficiles à lire. Une chose qui peut faciliter la lecture des articles de recherche est de connaître leur structure de base. La plupart des articles de journaux et autres publications de recherche suivent une séquence standard comme suit : **Résumé, introduction, méthodes, résultats ou constatations, discussion et conclusion.**

Le **résumé est une** section très courte qui apparaît au début d'un article de journal. Il résume l'ensemble de l'article et constitue un moyen rapide de se faire une idée de l'article dans son ensemble et de savoir s'il est intéressant et mérite d'être lu.

Dans l'**introduction**, les auteurs parlent de leur sujet de recherche et de la principale question sur laquelle porte leur recherche. C'est l'endroit où l'on peut prendre connaissance de l'argument principal des auteurs et de la manière dont il est fondé sur la recherche qu'ils ont menée. Certains auteurs utilisent l'introduction pour replacer leur recherche dans le contexte d'autres études réalisées sur le même sujet (parfois, cela se fait sous la forme d'une section supplémentaire distincte d'analyse documentaire). L'introduction est un bon endroit pour se faire une idée de l'origine des auteurs, de ce qu'ils essaient d'accomplir dans leur recherche et des raisons pour lesquelles ils le font.

La section **Méthodes** est celle où les auteurs décrivent comment ils ont mené leurs recherches. Il s'agit d'une section importante à lire car elle fournit des informations qui peuvent vous aider à prendre des décisions sur le degré de confiance à accorder aux résultats. Si, après avoir lu la section Méthodes, vous avez l'impression que les chercheurs n'ont pas consacré suffisamment de temps à l'étude ou n'ont pas utilisé une approche prudente, vous pouvez avoir moins confiance dans leurs résultats.

Le type d'informations fournies dans une section Méthodes dépend, dans une certaine mesure, de l'approche adoptée pour effectuer la recherche. Dans la plupart des sections Méthodes, vous pouvez vous attendre à apprendre quand l'étude a commencé, combien de temps elle a duré, où elle a été menée, ce que les chercheurs ont fait, combien de participants à la recherche ont été inclus dans l'étude, si les participants vivaient avec le VIH ou étaient à risque de le contracter, et leurs caractéristiques démographiques telles que leur âge, leur sexe, leur race, leur orientation sexuelle et leur origine ethnique. Les informations sur les participants à l'étude sont un moyen important de juger de l'applicabilité des résultats aux communautés avec lesquelles vous travaillez et de la manière de les interpréter à la lumière des circonstances locales.

Dans la section Méthodes, vous pouvez également vous attendre à obtenir des détails sur ce qui a été demandé aux participants dans le cadre de la recherche. Par exemple, s'ils ont été interrogés, vous pouvez vous attendre à savoir quelle approche les chercheurs ont adoptée pour les entretiens, qui les a menés, combien de temps ils ont duré en moyenne, où ils ont été menés, etc.

Il s'agit de savoir si les participants ont été interrogés individuellement ou en groupe, quel type de questions ont été posées et si les entretiens ont été enregistrés et transcrits. Vous pouvez également vous attendre à entendre l'approche

les chercheurs ont procédé à l'analyse des entretiens. D'autres questions, telles que la façon dont les chercheurs ont compris leur relation avec les participants à la recherche, et si et comment certaines communautés ont été impliquées dans le processus de recherche, sont également abordées dans la section Méthodes. Certains chercheurs décrivent également la perspective théorique qu'ils ont utilisée dans leur recherche dans la section Méthodes. La lecture de la section Méthodes est un moyen important de se faire une idée du type de recherche qui a été mené, de la manière dont les résultats sont étayés par le processus de recherche et de la façon dont ils peuvent être appliqués aux contextes locaux du travail de plaidoyer.

La section **Résultats ou Constatations** est l'endroit où les auteurs soulignent ce qu'ils ont appris sur leur sujet et leur question de recherche en menant leur étude. La section Résultats est l'endroit où il faut aller pour apprendre, en détail, les preuves que les auteurs ont produites. Cette section est l'"événement principal".

de l'article. S'il n'y a pas de résultats, il n'y a pas grand intérêt à écrire un article de recherche sur la criminalisation du VIH. La nature des résultats dépend des méthodes utilisées dans l'étude. Les études par entretiens présentent généralement des citations des participants. Par exemple, les résultats d'une étude par entretiens sur la divulgation d'informations parmi les personnes vivant avec le VIH comprendront probablement des extraits d'entretiens montrant comment différentes personnes vivant avec le VIH vivent la divulgation d'informations. La recherche par sondage présente des informations numériques sur la façon dont les différents éléments mesurés dans une étude sont liés les uns aux autres. Par exemple, les résultats d'une enquête sur la divulgation de la séropositivité pourraient inclure des informations numériques sur la mesure dans laquelle des facteurs tels que la connaissance de la loi par les participants, ou leurs caractéristiques démographiques, sont associés au fait qu'ils se sentent à l'aise pour révéler leur séropositivité.

La section **Discussion** d'un article de recherche est l'endroit où les auteurs interprètent et analysent leurs résultats. Il existe de nombreuses façons de procéder. Par exemple, les auteurs peuvent comparer leurs résultats avec ceux de recherches antérieures, décrire l'importance de leurs résultats pour les changements politiques ou juridiques, ou discuter de la façon dont leurs résultats nous aident à penser différemment à la criminalisation du VIH. La section Discussion est importante car elle montre ce que les auteurs pensent être important dans leur recherche et comment elle contribue à notre compréhension de la criminalisation du VIH. La lecture de la section Discussion est un bon point de départ pour réfléchir à la manière dont les résultats d'une étude de recherche peuvent être utiles à des fins de plaidoyer.

La plupart des articles se terminent par une **conclusion** dans laquelle les auteurs résument les points clés de l'article. Souvent, les auteurs réitèrent leur argument central dans la conclusion. Parfois, ils font des recommandations sur la base des résultats de leurs recherches et s'expriment sur les points forts et les limites de leurs travaux ainsi que sur les orientations futures de la recherche.

L'utilisation de la recherche dans le cadre d'un plaidoyer contre la criminalisation du VIH implique d'interpréter les études de recherche et de prendre des décisions stratégiques sur les aspects de ces études auxquels se référer lors de la communication avec les décideurs. Il est important de reconnaître que les chercheurs et les défenseurs ne partagent pas nécessairement la même orientation en matière de recherche. Les chercheurs tentent de répondre à des questions de recherche spécifiques, de contribuer à la littérature et de faire progresser leur carrière de chercheur. Certains chercheurs adhèrent à l'idée qu'ils sont totalement objectifs et neutres. Les défenseurs, en revanche, veulent utiliser la recherche à des fins politiques. Nous ne sommes pas neutres et voulons utiliser la recherche pour soutenir notre objectif de mettre fin à la criminalisation du VIH. Pour ce faire, nous devons interpréter les études, déterminer quels aspects sont les plus pertinents pour notre travail et quelles conclusions sont les plus convaincantes pour nos objectifs. Nous devons "traduire" des documents de

recherche souvent denses et compliqués et les rendre compréhensibles pour nous-mêmes, nos communautés et les personnes que nous espérons influencer. Souvent, trouver un universitaire avec qui travailler peut s'avérer inestimable pour s'assurer que l'on interprète correctement les résultats.

Lorsque l'on traduit des recherches à des fins de plaidoyer, il est important d'examiner comment une étude ou un groupe d'études donné peut être pertinent pour les circonstances locales et d'être honnête sur ce que les résultats de la recherche disent et ne disent pas. Il est également important d'être attentif aux publics que nous essayons d'atteindre et de s'assurer que d'étayer nos affirmations par des recherches, de manière concise et directe. Alors que nous vivons dans un monde

Nous vivons également dans un monde où nous sommes en concurrence avec d'autres pour attirer l'attention des décideurs politiques et d'autres autorités. L'honnêteté, la brièveté et la clarté sont essentielles pour réussir à étayer nos demandes de plaidoyer par des recherches.

### **LES TYPES DE PUBLICATIONS DE RECHERCHE - QU'EST-CE QU'UN ARTICLE DE JOURNAL ÉVALUÉ PAR LES PAIRS ?**

La recherche sur la criminalisation du VIH peut être publiée sous plusieurs formes. Certains auteurs publient leurs recherches sous forme de rapports ou de documents de travail qu'ils mettent à disposition en ligne. Certaines recherches sont publiées par des organisations et mises à disposition sur leurs sites web. D'autres recherches sur la criminalisation du VIH sont publiées sous forme de livres ou de chapitres dans des collections de livres édités. Tous les types de publications de recherche peuvent être utiles pour s'informer sur la criminalisation du VIH et soutenir les positions de plaidoyer, mais le type de publication de recherche que les décideurs ont tendance à apprécier le plus est l'article de revue à comité de lecture. Nous décrivons en détail les articles de revues à comité de lecture en raison de leur statut particulier.

Les articles de recherche examinés par des pairs sont publiés dans des revues universitaires. Les revues académiques sont des périodiques qui sont publiés régulièrement, souvent mensuellement. Elles comprennent des articles de recherche, des éditoriaux, des commentaires et d'autres documents rédigés par des chercheurs. Les revues académiques se spécialisent souvent dans une approche spécifique de la recherche, comme la psychologie ou la sociologie, ou publient des recherches axées sur un sujet particulier, comme la santé publique ou une maladie spécifique comme le VIH. Les revues sont généralement dirigées par un comité de rédaction composé de chercheurs et d'universitaires et dirigé par un rédacteur en chef.

Ce qui rend les revues à comité de lecture uniques, c'est la manière dont sont prises les décisions de publier les articles de recherche qui y paraissent. Les chercheurs soumettent leurs articles aux revues à comité de lecture et le rédacteur en chef ou d'autres membres du comité de rédaction décident si les articles doivent être publiés. Pour les aider à prendre leur décision, les rédacteurs en chef prennent des dispositions pour que l'article soit évalué par d'autres chercheurs, appelés pairs, qui ont une expertise dans le domaine de recherche dont traite l'article. Les évaluateurs font des recommandations sur l'opportunité de publier un article et sur les modifications à y apporter avant qu'il ne soit prêt à être publié. Les articles évalués par des pairs sont souvent considérés plus favorablement que d'autres formes de recherche, car ils ont été améliorés par le processus d'évaluation et ont été évalués favorablement par les membres de la communauté de recherche scientifique.

## SECTION 5 :

# COMMENT LES DÉFENSEURS ONT-ILS UTILISÉ LA RECHERCHE ?

L'objectif de ce guide est de démystifier la recherche sur la criminalisation du VIH et de suggérer aux militants des moyens d'utiliser les résultats de la recherche dans leur lutte contre la criminalisation du VIH. La recherche n'apporte pas toutes les réponses aux défis auxquels les militants sont confrontés, mais elle peut jouer un rôle important dans la réussite des campagnes visant à réformer les lois ou à mettre fin à la criminalisation du VIH. Partout dans le monde, les militants contre la criminalisation du VIH utilisent la recherche dans leur travail. Voici quelques exemples de ce que nous faisons.

## UTILISATION D'UN PROCESSUS DE RECHERCHE COMMUNAUTAIRE POUR AMÉLIORER LA COMPRÉHENSION D'UNE QUESTION COMPLEXE PAR LES DÉFENSEURS : L'EUROPE ORIENTALE ET L'ASIE CENTRALE

Au cours de l'année 2017/18, le Réseau eurasiatique des femmes sur le sida (EWNA) a réuni des représentants de 11 pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale pour rechercher et analyser l'environnement juridique actuel et la criminalisation du VIH dans leurs régions. EWNA a travaillé en étroite collaboration avec une équipe de défenseurs locaux et régionaux pour collecter des données sur les lois et les politiques qui criminalisent les personnes vivant avec le VIH. Ils se sont concentrés sur sept pays et ont effectué un examen plus limité de deux autres. Ces données ont été analysées à l'aide d'une lentille sexospécifique et présentées dans le document : [Rapport régional sur la criminalisation du VIH : Europe de l'Est et Asie centrale](#).

La recherche a permis de découvrir des données jusqu'alors inconnues sur les lois de criminalisation du VIH. Elle a également apporté une contribution majeure à la compréhension du nombre et du type de poursuites engagées dans la région. Un résultat important a été l'identification du Bélarus comme un "point chaud" de la criminalisation du VIH. [Au moins 50 poursuites ont eu lieu dans le pays au cours des seuls six premiers mois de 2017](#). L'EWNA a également découvert que les affaires commencent généralement lorsque les prestataires de soins de santé entendent qu'une personne séronégative a une relation sexuelle avec une personne vivant avec le VIH, ou lorsqu'une grossesse est impliquée. Pour être inculpée, il suffit que la personne vivant avec le VIH connaisse son statut sérologique et soit inscrite auprès de l'État pour bénéficier de services liés au VIH.

Le processus de recherche a également permis d'accroître l'expertise des défenseurs locaux, de développer des partenariats et de renforcer la participation des organisations communautaires aux mouvements régionaux et mondiaux de lutte contre le VIH visant à mettre fin à la criminalisation. Par exemple, People PLUS (qui représente les personnes vivant avec le VIH au Belarus) a lancé de nombreuses initiatives de plaidoyer contre la criminalisation du VIH. Il s'agit notamment de conseiller les clients sur la meilleure façon de répondre aux questions du ministère de la Santé, d'empêcher que les informations obtenues lors d'enquêtes épidémiologiques soient utilisées pour inculper pénalement les personnes vivant avec le VIH, et de rencontrer des représentants du gouvernement et des tribunaux pour établir des relations et développer des protocoles d'orientation. En conséquence, le nombre de poursuites pénales a diminué de 49 % dans la région au cours du premier trimestre de 2018.

## ENGAGER LA RECHERCHE POUR AIDER À CONSTRUIRE UN RÉSEAU NATIONAL : MEXICO

En octobre 2017, la première réunion en espagnol sur le VIH n'est pas un crime (**VIH No Es Un Crimen**) s'est tenue à Mexico, réunissant des personnes vivant avec le VIH, des militants, des avocats, des défenseurs des droits humains et des universitaires, venus de tout le Mexique. La réunion a examiné les recherches sur la criminalisation du VIH et le plaidoyer du monde entier, y compris les nouvelles recherches de l'organisation mexicaine Letra S. La recherche a révélé qu'au moins 39 personnes avaient été poursuivies en vertu des lois des États mexicains en étant soupçonnées d'avoir transmis une infection sexuelle et/ou le VIH entre 2010 et 2016, et de nombreux États ont également pris des mesures pour introduire des lois spécifiques au VIH. La recherche a montré très clairement que les personnes vivant avec le

VIH faisaient l'objet de poursuites judiciaires. Les participants ont décidé de créer un nouveau réseau : le **Réseau mexicain des organisations contre la criminalisation du VIH**, qui coordonne le travail de 29 organisations contre la criminalisation du VIH. Le réseau a rédigé une **déclaration en 11 points** adressée aux agences gouvernementales responsables de la réponse au VIH, ainsi qu'à la société en général.

Cette réunion était sans précédent au Mexique car c'était la première fois que des organisations de la société civile se réunissaient pour examiner des recherches sur la prévalence de la criminalisation du VIH et son impact. Le réseau a ensuite remporté un certain nombre de succès en matière de plaidoyer, notamment des réunions avec la députée **qui avait proposé une loi pénale sur le VIH trop large à Quintana Roo**, et le retrait ultérieur de cette loi.

## UTILISER LA RECHERCHE POUR MONTRER QUE LES LOIS SONT FONDAMENTALEMENT DÉFECTUEUSES ET QUE LEUR APPLICATION EST DISCRIMINATOIRE : LES ÉTATS-UNIS

Aux États-Unis, chaque État et territoire possède son propre code pénal, ce qui donne lieu à une mosaïque de lois dans tout le pays. Environ deux tiers des États et territoires américains disposent de lois spécifiques au VIH. Les défenseurs américains s'organisent localement, un État à la fois, pour réformer ou abolir les lois de criminalisation du VIH. La plupart des organisations ont été dirigées par des réseaux étatiques et nationaux de personnes vivant avec le VIH, travaillant en partenariat avec des chercheurs, des responsables de la santé publique, des organisations progressistes de la société civile et des champions législatifs. La Californie a réformé ses lois sur la criminalisation du VIH en 2017 et fournit un bon exemple de l'utilisation de la recherche dans le plaidoyer.

Pendant la campagne contre la criminalisation du VIH, l'Institut Williams de l'Université de Californie a mené et publié des **recherches** sur la manière dont les lois sur la criminalisation du VIH étaient utilisées. Les chercheurs ont constaté que 93 % des condamnations n'exigeaient pas la preuve que la personne séropositive inculpée s'était livrée à des activités susceptibles de transmettre le VIH et qu'aucune condamnation n'exigeait la preuve d'une transmission effective du VIH. Ils ont également constaté que les lois étaient principalement utilisées pour cibler les femmes et les personnes de couleur, en particulier les travailleurs du sexe et ceux, comme de nombreuses femmes transgenres, qui ont été profilés comme des travailleurs du sexe, qu'ils soient ou non engagés dans le travail du sexe au moment de l'arrestation.

Les défenseurs des droits de l'homme ont produit une **version** "conviviale" de la recherche de l'Institut Williams et ont utilisé les résultats pour faire valoir que les lois californiennes spécifiques au VIH ne permettaient pas de "maintenir la sécurité de la communauté" comme elles étaient censées le faire. Au contraire, elles criminalisaient des personnes alors qu'il n'y avait aucun risque de transmission et visaient les communautés les plus marginalisées. La recherche s'est alignée sur la compréhension qu'ont les défenseurs des lois pénales de la Californie comme une forme de violence structurelle qui lie l'oppression fondée sur la classe, la race, le sexe et la sexualité.

Elle a également renforcé la nécessité d'impliquer directement les communautés ciblées dans les efforts de réforme. Les défenseurs ont utilisé la recherche dans le cadre des efforts de mobilisation communautaire pour s'assurer que les personnes défavorisées par la loi, notamment les personnes noires et brunes vivant avec le VIH, les femmes, les travailleurs du sexe et les personnes transgenres, étaient informées de l'impact des lois et participaient au processus de réforme. Leur campagne intersectionnelle de base a été cruciale pour le succès de la modernisation des lois californiennes. En vertu de la nouvelle loi, une personne vivant avec le VIH ne peut plus être condamnée pour un délit d'exposition d'un partenaire sexuel au VIH et une personne ne peut plus être accusée d'un délit de sollicitation de rapports sexuels lorsqu'elle est séropositive.

## UTILISER LA RECHERCHE SUR LES RISQUES DE TRANSMISSION DU VIH POUR LIMITER LA PORTÉE DE LA CRIMINALISATION DU VIH : CANADA

Les militants canadiens s'opposent à la criminalisation du VIH depuis que les premières affaires pénales ont été présentées dans le pays à la fin des années 1980. Leur plaidoyer s'est appuyé sur des recherches sur les schémas démographiques et les tendances des affaires criminelles liées au VIH, sur des recherches sur les effets de la criminalisation du VIH et sur des études de cas.

---

4 Le [dictionnaire](#) en ligne de [Cambridge](#) définit un crime comme : "un crime grave qui peut être puni d'une ou plusieurs années de prison".

sur la prévention du VIH et la stigmatisation ; et la recherche sur la façon dont le fait d'être accusé et emprisonné affecte la vie des personnes vivant avec le VIH. Cependant, la forme de recherche la plus importante utilisée par les activistes canadiens pour lutter contre la criminalisation du VIH a été la recherche scientifique sur le risque de transmission du VIH. Au Canada, le droit pénal oblige les personnes vivant avec le VIH à divulguer leur séropositivité à leurs partenaires sexuels, une obligation établie par la Cour suprême du Canada. Les décisions de la Cour suprême concernant le VIH non les exigences de divulgation ont été en partie fondées sur son interprétation des risques de transmission du VIH que présentent les différentes activités sexuelles. L'exigence actuelle est que les personnes doivent faire une déclaration avant d'avoir des rapports sexuels qui présentent une "possibilité réaliste" de transmission du VIH.

Alors que les activistes canadiens ont lancé de vastes campagnes contre la criminalisation du VIH, un message clé sous-jacent a été que la situation au Canada est injuste parce que l'exigence de divulgation est basée sur des idées stigmatisées et dépassées sur la prévention du VIH et non sur ce que la science nous dit sur les risques réels de transmission du VIH.

Les avocats du Réseau juridique canadien VIH/sida et d'autres organisations ont porté cette préoccupation à l'attention d'éminents spécialistes du VIH au Canada et leur ont fourni un soutien à la recherche pour la création de la [Déclaration de consensus canadienne sur le VIH et sa transmission dans le contexte du droit pénal](#).

Publiée en 2014, la déclaration de consensus canadienne résumait l'état de la recherche scientifique sur les risques de transmission du VIH à l'époque. Elle soulignait le rôle crucial joué par une thérapie antirétrovirale efficace pour réduire considérablement le risque de transmission du VIH et a été approuvée par plus de 70 médecins et scientifiques canadiens de premier plan spécialisés dans le VIH.

Les activistes ont largement distribué la Déclaration de consensus canadienne et les recherches connexes aux avocats de la défense dans l'espoir d'améliorer l'issue des affaires dans les tribunaux inférieurs. Ils ont également utilisé la plus récente Déclaration de consensus des experts sur la science du VIH dans le contexte du droit pénal, ainsi que les recherches résumées par la campagne U=U, dans les discussions avec les décideurs politiques aux niveaux fédéral et provincial sur la nécessité de restreindre l'utilisation du droit pénal. Récemment, ces efforts ont abouti à d'importantes victoires qui restreignent la criminalisation du VIH. Par exemple, en 2017, le gouvernement de la province de l'Ontario a annoncé que les procureurs n'engageront plus de poursuites contre les personnes vivant avec le VIH qui ont une charge virale supprimée (moins de 200 copies par ml) pendant six mois. En 2018, le gouvernement du Canada a publié une directive stipulant que le directeur des poursuites publiques devra :

- "ne pas engager de poursuites lorsqu'une personne vivant avec le VIH a maintenu une charge virale supprimée... parce qu'il n'y a pas de possibilité réaliste de transmission".
- "en général, ne pas engager de poursuites lorsque la personne n'a pas maintenu une charge virale supprimée mais a utilisé des préservatifs ou s'est livrée uniquement à des rapports sexuels oraux ou suivait un traitement tel que prescrit, à moins que d'autres facteurs de risque ne soient présents, parce qu'il n'y a probablement aucune possibilité réaliste de transmission"
- "poursuivre les affaires de non-divulgation du VIH en recourant à des infractions pénales non sexuelles plutôt qu'à des infractions sexuelles, lorsque les infractions non sexuelles reflètent de manière plus appropriée l'acte répréhensible commis, comme dans les cas où le degré de culpabilité est moindre."
- "tenir compte du fait que les autorités de santé publique ont fourni des services à une personne vivant avec le VIH qui n'a pas révélé sa séropositivité avant l'activité sexuelle lorsqu'elles déterminent s'il est dans l'intérêt public d'engager des poursuites contre cette personne. "<sup>5</sup>

Bien que la directive ne s'applique qu'aux cas survenant dans les territoires du Canada (Yukon, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest), les défenseurs de la cause utilisent cette directive pour faire pression en faveur de changements de politique similaires dans tout le pays.

---

5 L'honorable Jody Wilson-Raybould. 2018. Directive. Bureau du directeur des poursuites pénales. Gazette du Canada, partie 1, volume 152, numéro 49. Avis du gouvernement. <http://gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2018/2018-12-08/html/notice-avis-eng.html>

## L'UTILISATION DE LA RECHERCHE DANS UN BANC D'ESSAI ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE PLUS GRANDE CAPACITÉ DE PLAIDOYER : LE MALAWI

En 2016, une femme malawite sous traitement contre le VIH a été poursuivie pour avoir allaité un enfant. Un certain nombre d'organisations locales, régionales et internationales ont travaillé ensemble pour faire appel de sa condamnation, notamment en sollicitant l'avis d'experts. Leurs efforts ont fait que, contrairement au procès initial, des recherches scientifiques d'experts sur le risque de transmission du VIH associé à l'allaitement ont été prises en compte par le tribunal. Finalement, l'appel a été couronné de succès. Le processus d'appel s'est appuyé sur les conseils de femmes locales vivant avec le VIH, un processus qui a créé un groupe de militants locaux qui ont compris ce que la loi signifierait pour eux et, en particulier, comment elle pourrait cibler les femmes de manière disproportionnée.

Peu après l'appel, un projet de loi omnibus sur le VIH/sida est revenu sur le devant de la scène, les législateurs envisageant son adoption. Le Malawi dispose d'un solide corpus de lois liées au genre visant à améliorer la situation des femmes. Ainsi, jusqu'à récemment, de nombreux militants soutenaient l'introduction de ce projet de loi sur le VIH/sida, estimant qu'il offrirait une plus grande protection aux femmes. Le projet de loi comportait de nombreuses dispositions constructives en matière de prévention, de soins et de traitement, mais aussi des sections problématiques, dont une qui rendait obligatoire le dépistage du VIH pour certaines personnes, notamment les travailleurs du sexe, les femmes enceintes et leurs partenaires, et deux lois vagues et trop larges qui auraient criminalisé la transmission "par négligence" et "délibérée".

Pour mobiliser le plaidoyer communautaire, les défenseurs de la communauté se sont appuyés sur les réseaux constitués lors de l'appel de l'affaire de l'allaitement et ont rencontré des réseaux de base de femmes vivant avec le VIH, de travailleuses du sexe et de femmes juristes pour examiner le projet de loi, disposition par disposition. Elles ont examiné les recherches récentes montrant la féminisation croissante de la criminalisation du VIH en Afrique, puis ont discuté de la manière dont les lois étaient susceptibles de se répercuter sur la vie des femmes malawites vivant avec le VIH. Les femmes ont décidé de mener une campagne pour obtenir la suppression de la section problématique qui criminalise la transmission du VIH. Bien que la pression exercée sur la loi par le biais de soumissions et de consultations techniques ait été d'une importance vitale, c'est finalement la capacité des femmes vivant avec le VIH à traduire pour les législateurs l'impact de la loi à travers leurs réalités vécues qui a conduit à la suppression des sections problématiques. Cette loi était discutée depuis 2008 et la norme dans la région est d'avoir une loi omnibus sur le VIH avec des dispositions sur la criminalisation du VIH. Le fait que le Malawi s'écarte de la tendance peut maintenant influencer le plaidoyer dans les 30 autres pays d'Afrique sub-saharienne qui ont des dispositions problématiques de criminalisation dans leurs lois omnibus sur le VIH.